

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Subventions exceptionnelles aux associations

Archéa

Les Pantragnas

N°26/2022

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 Avril 2022			
Date de la convocation 08/04/2022 Date d'affichage de la convocation 11/04/2022 Date d'affichage de la délibération 06/05/2022	L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
Nombre de conseillers: 11	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice 10	1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
Quorum 5	2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
Présents 9	3 – Monsieur PAUL François	X		
Représentés	4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Votants 9	5 – Madame DURANDO Françoise	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 22/04/2022	7 – Madame CLAUX Elodie	X		
Et publication ou notification du : 22/04/2022	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	X		
	9 – Monsieur FORIEL Jonathan	X		
	10 – Madame GIULIANI Stéphanie		X	
	Sens du vote : ADOPTION A L'UNANIMITE			
	Pour: 9			
	Contre: 0			

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les associations du village ci-dessous à jour de leurs obligations,

VU la délibération n° 38/2021 du 8 juillet 2021,

Vu la demande de l'Association Pantragnas pour l'organisation de la Fête Votive fin juin 2022,

Vu la demande de L'Association Archéa pour une campagne de fouille particulière en 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention aux associations figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Subvention
ARCHEA	500 €
LES PANTRAGNAS	500 €

AUTORISE M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

